



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

15^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 22 JUIN 2023
Auditoire des collèges de Vigner

Présidence : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Secrétariat : Mme Paola Attinger-Carmagnola

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023	Page	2
3.	Nomination d'un membre à la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. Fabio Zuccalà (PLR), démissionnaire	Page	2
4.	Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2023-2024	Pages	2 – 3
5.	Nomination des membres de la commission financière et de gestion pour la période administrative 2023-2024	Page	3
6.	Comptes et gestion de l'exercice 2022 ; rapport à l'appui	Pages	3 – 18
7.	Fusion : point de situation	Page	18
8.	Communications du Conseil communal	Pages	18 – 21
9.	Motions et propositions	Page	21
10.	Interpellations et questions	Page	21

Date	Statut	Commentaires
22.06.2023	Version provisoire pour approbation	
07.07.2023	Version définitive	

La Présidente

Il est 19h30, je vous prie de prendre place. Je vous souhaite la bienvenue pour cette 15^{ème} séance ordinaire de la législature.

1. Appel

La Présidente donne la parole à Mme Paola Attinger-Carmagnola, secrétaire, qu'elle remercie d'avoir pris, au pied-levé, le secrétariat en l'absence des 2 secrétaires désignés et la remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 21

Excusés : MM. Bertoni Georges, Constantin Charles, Droz Nicolas, Guenin David, Jaggi Benjamin, Kuntzer Ludovic, Nrecaj Ramadan, Pramil Jean-Philippe, Rousseau May, Von Bergen Philippe, Zago Lorenzo

En retard : Mmes Carolillo Silvia, Ianni Elise
M. Hemmer Benoît

Suppléants : M. Patrick Sandoz

La Présidente rappelle que les absences sont à annoncer, par écrit et avant la séance, à la présidence du Conseil général et copie à l'administrateur. Elle rappelle également que les textes doivent être transmis à Mme Nadia Cutro dès la suite de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **la Présidente** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté.

3. Nomination d'un membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. Fabio Zuccalà (PLR)

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous proposons Mme Ivana Marti.

La Présidente en prend bonne note.

4. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour la période administrative 2023-2024

La proposition de bureau pour la période administrative 2023-2024 émanant de nos 3 formations politiques est la suivante :

Présidence :	Chalon Yann	(PLR)
1^{ère} Vice-présidence :	Müller Nathalie	(PS)
2^{ème} Vice-présidence :	Zago Lorenzo	(ENT)
Secrétaire :	Droz Nicolas	(PS)

Vice-secrétaire :	Generoso Bornand Cinzia	(PLR)
Questeurs :	Ducret William	(PLR)
	Doblado Abraham	(PS)
	Engel Corinne	(ENT)

Ce bureau n'appelant pas de commentaire, il est élu à l'unanimité.

5. Nomination des membres de la Commission financière et de gestion pour la période administrative 2023-2024

La proposition de bureau pour la période administrative 2023-2024 émanant de nos 3 formations politiques est la suivante :

- Ambigapathy Rajesh (PLR)
- Bornand Nicolas (PLR)
- Buschini Flavio (PLR)
- Hemmer Benoît (PLR)
- Chalon Yann (PLR)
- Attinger-Carmagnola Paola (PS)
- Giron-Lanctuit Pascale (PS)
- Müller Nathalie (PS)
- Engel Corinne (ENT)

6. Comptes et gestion de l'exercice 2022 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Madame Corinne Engel, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie les 5 et 12 juin 2023, en présence de 8 de ses membres (5 juin) et de 9 de ses membres (12 juin), ainsi que des 5 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et du comptable.

À première vue, le bouclage des comptes 2022 affiche un bénéfice de CHF 1'693'891.30. En tenant compte des revenus extraordinaires de l'exercice, le bénéfice se transforme en perte de CHF 611'312.70. D'après le Conseil communal, à l'avenir, il ne sera plus possible de faire ces écritures et de considérer des reports de crédits comme des recettes extraordinaires.

Discussion de détails

Du côté des recettes

- Les recettes pour les personnes physiques ont subi une péjoration de CHF 503'700.00. Le Conseil communal n'est pas optimiste quant à un rattrapage en 2023. Plusieurs effets se font ressentir : la pleine réalisation de la dernière réforme fiscale des personnes physiques ainsi que les aléas des déclarations dus à des revenus imposables plus bas. Au sujet des projections des impôts à encaisser, Saint-Blaise fait face au même problème que toutes les communes suisses. Les services de contributions ne peuvent être qu'approximatifs dans leurs projections, car les recettes fiscales dépendent de plusieurs paramètres : notamment des revenus imposables qui évoluent et des tardives déclarations qui n'ont pas encore été taxées.
- Le parking de Vigner dégage de substantielles recettes : CHF 3'955.51 alors que CHF 15'000.00 avaient été budgétés. Le potentiel semble être pleinement atteint.
- En 2022, l'auditoire de Vigner n'a dégagé aucune recette, alors que CHF 5'000.00 avaient été budgétés. Le Conseil communal tient à être rassurant : « Les premières locations seront facturées en 2023, après élaboration des tarifs ». Au 19 juin 2023, les conditions sont accessibles sur le « Règlement d'exécution concernant la perception de diverses taxes et émoluments communaux » (avec un lien supplémentaire pour l'auditoire de Vigner).

- Les droits de superficie se sont montés à CHF 48'496.83 (CHF 41'400.00 budgétés). La différence de CHF 7'096.00 s'explique par la mise en exploitation des appartements avec encadrement de la fondation Arc-en-Ciel.

Du côté des charges

- Les Subsidés LAMal sont en sensible diminution (montant facturé : CHF 477'341.80) par rapport au budget reçu de l'Etat (CHF 566'200.00). Le Conseil communal n'a strictement aucune influence sur cette charge qui dépend de la santé économique et sociale du canton.
- La diminution de CHF 105'800.00 des frais d'écologie payés à l'éorén est purement fortuite. Le nombre d'élèves étant fluctuant (en 2022 : 362,8 répartis entre les 3 cycles), des hausses et des baisses de ce montant sont inévitables. Ils sont aléatoires.
- La crue de Cressier a rendu attentifs la commune et le canton quant à la nécessité de faire des études de mesures d'urgence en cas de crue (montant de CHF 24'500.00).
- Le Conseil communal constate que les dossiers nécessitent de plus en plus d'appui juridique. Cela s'est ressenti en 2022, puisque CHF 22'173.85 ont été dépensés alors que CHF 16'000.00 avaient été budgétés.
- La commune a acheté des pellets pour CHF 58'895.90 (budget : CHF 60'000.00). Le réseau de chaleur ne fonctionne pas encore à plein rendement. L'entreprise qui a installé la machine à pellets peine à résoudre les problèmes. Mais c'est en bonne voie. Le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) se montre coopérant et compréhensif.
- L'office du recouvrement de l'Etat (OREE) est chargé de recouvrer, y compris par la voie d'exécution forcée, toutes les créances ayant acquis force exécutoire et pour lesquelles le débiteur est en demeure, et ceci autant pour les personnes physiques que morales. Les débiteurs contentieux (OREE) sont passés de CHF 18'156.55 au 01.01.2022 à CHF 14'804.30 au 31.12.2022. De pouvoir « outsourcer » cette prestation permet à la commune de réduire ses charges.

Endettement

- En 2022, une dette de CHF 1'424'650.00 a été remboursée. Même si le taux d'endettement a baissé, il fait de Saint-Blaise la commune la plus endettée du Canton (dans ce taux sont compris les emprunts faits pour les collèges, ce qui biaise le classement).

Contrôle des factures des mandataires

- Lors de la séance du 12 juin, le comptable a présenté les diverses factures des mandataires dont la somme des honoraires s'est montée à CHF 149'225.95. Il s'agit du compte « Honoraires conseillers externes, spécialistes ». Le budget des honoraires se montait à CHF 140'400.00.
- La Commission financière et de gestion a pu pointer les montants et vérifier l'intitulé et le contenu des factures. Il a aussi pu vérifier la manière avec laquelle les factures étaient visées avant d'être payées. Le conseiller communal du dicastère concerné et le conseiller communal en charge des finances visent systématiquement les factures.

Rapport de la fiduciaire Leitenberg

- Le mandat de révision de l'organe de révision pour l'audit des comptes communaux annuels court de 2020 à 2022. La fiduciaire Leitenberg officie en tant qu'organe de révision. Le Conseil communal aura à présenter un nouvel arrêté pour la désignation de l'organe de révision des comptes 2023 et suivants.
- Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels sont conformes aux lois cantonales et communales ainsi qu'aux dispositions relatives à la présentation des comptes du modèle comptable harmonisé MCH2.
- La fiduciaire Leitenberg n'a pas fait de recommandation particulière au Conseil communal pour la présentation de ses comptes.

Particularité de l'arrêté à voter

- Dans l'arrêté figure le passage « pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de CHF 692'316.55 ». Formellement, il n'appartient pas au Conseil général de se prononcer sur les dépenses d'investissements du patrimoine financier. Cependant, les recettes du patrimoine financier sont comptabilisées sous le compte de résultats (a).
- Ce passage des dépenses d'investissements du patrimoine financier fait partie de l'arrêté type d'acceptation des comptes fourni par le Service des Communes (SCOM).

Sur la base du rapport du Conseil communal et des réponses données par ce dernier, la Commission financière et de gestion, à l'unanimité, préavise positivement les comptes 2022. La Commission financière et de gestion remercie le Conseil communal et l'administration communale pour l'effort fourni dans la présentation des comptes 2022.

La Présidente ouvre l'entrée en matière et les discussions, et passe la main aux groupes.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste, lors de sa séance de ce dernier lundi 19 juin, a traité de la présentation des comptes 2022 de notre commune.

Le temps des comptes... c'est le temps de compter et de constater ce que nous avons, ou ce que nous n'avons pas. Si lors des discussions autour du budget on envisage, aux comptes on constate.

Et au constat, nous prenons note du contenant dont nous relevons la qualité de la présentation telle que produite par notre administration, ce qui nous conduit aux remerciements à faire valoir auprès de ceux qui l'ont rédigé. Merci ! Petit détail, nous nous permettons de suggérer que des pages moins colorées dans les comptabilités spécifiques pourraient permettre de laisser les couleurs à notre environnement, sans les capturer pour des pages qui ne seront lues qu'une seule fois ou peu souvent. De plus, cela rend la lecture plus difficile.

Pour ce qui est du contenu, dans une approche globale, nous observons que ne pouvons que nous dire que si le premier chiffre articulé laisse penser que tout va bien, soit le bénéfice de CHF 1'693'000.00, l'illusion est de taille.

Nos comptes nous permettent, en fait, de tout juste envisager de supporter des coûts pour des investissements incontournables, tels que les ouvertures de routes à venir.

Des comptes qui nous réduisent à gérer notre communauté pour des citoyens qui n'auraient pour seule aspiration au quotidien que de pouvoir aller au travail sur une route meilleure que de la chaille, bien que les SUV ne nécessiteraient même plus un bel enrobé, que de tourner le robinet pour profiter de l'eau qui coule, que d'y voir claire en pesant sur l'interrupteur une fois la nuit tombée, et que, d'éventuellement, faire chauffer une dernière fois de la journée la bouilloire pour une tisane. Voilà pour le projet de société tel que proposé par ce qui reste dans nos comptes.

Dans ce sens, le Conseil communal est bien inspiré lorsque, dans sa présentation des résultats, il s'empresse de mettre en lumière que le chiffre de CHF 1,6 million est illusoire. Structurellement, nous ne nous donnons pas, actuellement, les moyens de faire fonctionner le ménage, et les emprunts vont bon train. Nous ne pouvons plus nous engager dans d'autres investissements, et de fait, nous entrons dans la spirale de l'endettement. En termes d'emprunts, nous nous questionnons sur le fait de savoir si les taux proposés n'augmentent que sur la base d'une conjoncture inflationniste ou si la qualité de l'emprunteur que nous sommes nous péjorerait un peu.

Dans les illusions, nous avons bien fait de ne pas trop rapidement célébrer la baisse des frais liés à la prévoyance sociale. Si en effet, le nombre de dossiers diminue dans nos guichets sociaux, nous

devons savoir que les œuvres d'entraides, elles, doivent gérer un nombre de situation croissant, qui doit nous rendre attentifs au fait, que si comptablement nous pourrions nous frotter le ventre, la réalité des couches sociales à revenu modeste, elle, n'a rien qui ne puisse nous rassurer. Et ne nous déplaie, cette réalité est constitutive de la société dont nous partageons le quotidien.

Nous prenons également note que l'augmentation au niveau cantonal des entrées fiscales n'est pour nous, qu'illusoire. Nous lisons que la réalité saint-blaïsoise est inverse, et ceci souligne la fragilité de notre ligne de financement.

Alors économisons encore !

Et là aussi, la réalité s'impose. Les possibilités d'économie sont difficilement identifiables. Et lorsque nous renonçons, les effets paraissent inexistantes, mais dans les faits, les répercussions sont à constater.

Citons pour exemple le bâtiment polyvalent. Ce ne sont pas les saint-blaïsois qui observent la vétusté de nos installations, mais nos visiteurs. C'est une gangrène ! Moins nous en faisons, et plus le résultat est que de fidèles utilisateurs de nos rives renoncent à louer ce qui ressemble de plus en plus à une cabane. Des visiteurs, qui pour se souvenir reviendront, ou pas, dans notre région, ou en garderont ou pas, une image positive. Exemple qui pourrait, de plus, lever le voile sur le mythe de l'investissement autoporteur et développerait les effets collatéraux touristiques qui nous rongent petit à petit.

Une dette nette par habitant qui passe de CHF 6'320.00 par habitant en 2019 à CHF 11'550.00 par habitant en 2022, nous interpelle. Si une réponse à une question posée a été donnée par les urnes ce dernier week-end, la proposition de fusion devient alors une option incontournable pour une trésorerie qui nous piègera en persistant dans « l'alleingang », en proposant politiquement que des actions indispensables.

C'est sans illusions, mais lucidement, peu réjouis, de voir une commune conduite à devoir répondre difficilement à des demandes primaires, que le groupe socialiste acceptera, dans sa très grande majorité, les comptes présentés.

M. Thomas Overstolz (ENT)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente a pris acte des comptes 2022 et du rapport du Conseil communal. Somme toute, les comptes 2022 sont assez satisfaisants.

Certes, ils ressentent des perturbations économiques et financières causées par la crise du Covid-19. Rappelons que les rentrées fiscales comptabilisées en 2022 sont basées sur la taxation 2021, année marquée par des fermetures, restrictions et diminutions de revenus pour de nombreux habitants.

Il y a bien un léger rattrapage des rentrées fiscales sur l'année précédente, mais pas encore le niveau pré-Covid des comptes 2020, qui étaient basés sur la taxation 2019. Un aspect positif de ces comptes est que le bilan et l'état de la fortune deviennent plus transparents avec la dissolution de l'enveloppe des réserves budgétaires, qui était de CHF 1,9 mio à fin 2021. Ce qui fait que l'excédent de bilan à fin 2022 a continué d'augmenter.

Ce qui rend aussi bien supportable la perte d'exercice 2022. D'autant plus que le coussin de la réserve de politique budgétaire n'est toujours pas touché et se maintient à CHF 1 million.

Parmi les chapitres qui, à notre avis, mériteraient une attention particulière, on trouve le patrimoine financier. Il est valorisé à l'actif du bilan à quelques CHF 10,7 millions, et néanmoins, il ne produit qu'un revenu net de CHF 58'000.00. Ainsi, avec une rentabilité de 0,5 %, il nous semble que même la pire des gérances immobilières saurait faire un peu mieux.

Tout cela dit, l'Entente accepte la prise en considération des comptes 2022 de la commune.

M. Yann Chalon (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Un bénéfice de CHF 1'693'891.30, c'est le miroir aux alouettes qui a induit en erreur une partie de la population. En tenant compte des revenus extraordinaires, pirouette comptable autour des rapports de crédits, ce bénéfice devient une perte de CHF 611'312.70. Heureusement pour la lisibilité et la compréhension des comptes, de telles écritures ne seront plus possibles à l'avenir, car désormais interdites par la LFinEC.

Lors des discussions dans cet hémicycle concernant le budget 2022, le groupe PLR faisait part de ses craintes pour l'exercice 2022 et les suivants. Force est de constater que les comptes qui nous sont présentés aujourd'hui confirment nos craintes d'alors. Sans surprise, ils ne sont pas bons, ni même satisfaisants. Ils sont même pires que prévus dans le budget 2022.

A la lumière de ces chiffres et du résultat de la votation du week-end dernier, le groupe PLR attend du Conseil communal une gestion encore plus rigoureuse des dépenses et des investissements, et sera encore plus attentif, à l'avenir, aux demandes de crédit parvenant au Conseil général.

Terminons sur une note positive : la reprise économique qui s'annonce après ces années Covid, nous laisse entrevoir des perspectives positives et de meilleures rentrées fiscales.

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport de la Commission financière et de gestion, qui est complet et qui répond à bon nombre de questions. Nous poserons encore quelques questions lors de l'étude des comptes.

Après en avoir discuté lors de sa dernière séance de groupe, le groupe PLR ne s'opposera pas à l'entrée en matière et acceptera les comptes 2022 et l'arrêté y relatif à l'unanimité, et tient à remercier l'administration communale du travail effectué pour la présentation de ces comptes.

La Présidente annonce l'arrivée de Mme Ianni Elise. Présents 22, majorité est à 12.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je me joins aux remerciements à l'administration pour l'excellent travail qui a été fait par notre comptable, pour le document que vous avez sous les yeux et qui est un excellent document, fruit d'un gros travail.

Nous l'avons écrit, pour l'augmentation des 2 points qui n'a malheureusement pas passée, la commune de Saint-Blaise a mal à ses finances et on le voit. Nous le voyons à travers ces comptes qui ne sont pas satisfaisants. Je contredirais le représentant de l'Entente : non, pour le Conseil communal ces comptes sont mauvais.

Nous le voyons, nos recettes fiscales ont diminuées de CHF 503'000.00 en une année. Heureusement, elles sont compensées en partie par une augmentation des recettes des entreprises, ce qui mène la perte fiscale à CHF 240'000.00.

Heureusement aussi, au niveau du social, il y a un peu près une amélioration de CHF 200'000.00, ce qui amoindrit la perte qui aurait pu être augmentée ainsi.

Le Conseil communal est inquiet pour 2022, mais également pour 2023, car les premiers pronostiques font que le déficit va encore être augmenté. Nous allons devoir faire des

investissements, la dette va malheureusement continuer à croître à cause des gros projets routiers qui vont venir en 2024 et les années suivantes. Je ne parle pas du collège de la Rive-de-l'Herbe, puisqu'il devrait être autoporteur de la dette.

Il a été demandé si, au niveau des taux, notre situation pesait sur les taux, et non, ce n'est pas encore le cas. Les communes sont encore bien considérées par les établissements prêteurs, cependant, les taux ont augmenté et sont passés de 1% à 3% pour les emprunts. Effectivement, c'est inquiétant car nous avons des emprunts qui arrivent à échéance et que nous devons renouveler. Mais surtout, pour le renouvellement du taux, passer de 1% à 3% va coûter très cher à la collectivité publique. Ces investissements devront tout de même se faire. Il s'agit d'investissements de rattrapage des travaux qui auraient dû être faits les années précédentes, mais qui, malheureusement, n'ont pas été faits.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, j'en ai fini et nous sommes prêts à répondre à toutes les questions qui pourraient être posées.

La Présidente ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

- **Évaluation du résultat (p. 4 – 8)**

La parole n'est pas demandée.

- **L'analyse détaillée du résultat (p. 8 – 17)**

La parole n'est pas demandée.

- **Conclusions (p. 18 – 23)**

M. Jean-Maurice Ducommun (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

À la page 21, le tableau d'endettement nette 2021.

Si nous retirons la dette des collèges EOREN de Vigner, à combien se situerait notre taux d'endettement ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Sans tenir compte de ces CHF 35 millions, nous passerions de la 28^{ème} place à la 10^{ème} place. Les CHF 30 millions d'endettement sur les collèges sont pris grandement en charge par le Syndicat scolaire de l'EOREN. La répercussion pour Saint-Blaise est importante mais est moindre en rapport à la charge, tant des intérêts que des amortissements, sur cette dette.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Sur la page 22 il est écrit :

« Au vu des conditions précitées, le Conseil communal aura besoin de l'appui du législatif afin de répondre aux défis sociétaux et environnementaux de demain, tout en préservant au maximum la santé financière de sa population. Dans ce cadre, la votation du 18 juin prochain sur le coefficient fiscal aura des conséquences déterminantes pour notre avenir à moyen terme ».

Au vu de ce paragraphe, et puisque la population a refusé l'augmentation dudit coefficient fiscal, il appartient à l'exécutif saint-blaisois de faire tourner le ménage communal avec CHF 300'000.00. Du

coup, par rapport à cette décision, qu'entend corriger le Conseil communal au cours des 6 prochains mois ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal s'est penché, dès lundi, sur cette problématique. Nous avons déjà commencé à travailler sur les investissements que vous trouvez au niveau du budget 2023. Nous avons déjà supprimé, voire décalé, quelques investissements sur les années futures afin d'avoir quelques économies.

Nous sommes très peu maître de nos finances puisqu'en définitive, la plupart des charges viennent du canton. Nous sommes là pour payer les factures du canton, sans participer tellement à la décision.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil communal va maintenir uniquement les investissements nécessaires. Nous n'avons plus les moyens de faire des investissements qui seront là pour faire plaisir. Le Conseil communal a une tâche difficile à résoudre, certains investissements devront être renvoyés à des années meilleures pour la collectivité publique.

Nous allons faire notre possible, mais je ne peux pas vous promettre que pour les derniers 6 mois nous arriverons à trouver CHF 300'000.00, mais nous y travaillons.

- **Annexes au rapport du Conseil communal (p. 24 – 36)**

La parole n'est pas demandée.

- **Projet d'arrêté du Conseil général et Rapport de l'organe de révision (p. 37 – 41)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan condensés (p. 42 – 43)**

M. Eric Ryser (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai une question : à la page 43, sous « 108 immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF) », comment s'explique le passage du 31.12.2021 au 31.12.2022 d'un montant de CHF 6'924'409.95 à CHF 10'767'268.90 ?

Et sous 29, « capitaux propres », 295 – « Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif » et 296 – « Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier », comment s'expliquent les modifications portées sur ces deux comptes ? Sont-elles liées à un transfert d'un bienfonds du patrimoine administratif au patrimoine financier ?

En effet, sous ces deux points, nous voyons apparaître, tout comme au point 108 et aux mêmes dates, des changements importants, puisque le montant porté au compte 295 passe de CHF - 14'739'508.65 à CHF - 11'400'232.25 et pour le compte 296 de CHF - 228'907.00 à CHF - 3'355'483.40.

Je reviendrai plus loin, en page 78, au chapitre 1084, sur une modification de même nature.

La Présidente annonce l'arrivée de Mme Silvia Carolillo (20h00), présents 23, majorité à 12.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous ne sommes pas prêts à répondre à la 1^{ère} question de M. Ryser car elle ne nous a pas été communiquée.

Si M. Marc Chauvy peut y répondre c'est ok, sinon, nous vous répondrons par écrit.

Pour la 2^{ème} question, je laisserai M. Jeanneret y répondre !

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le transfert du bâtiment de l'actif du PA à celui du PF est compensé (garanti) par un transfert de la réserve de retraitement du PA à celle du PF, à hauteur de CHF 3'126'576.40 (voir compte n° 2960000 en page 84). Le montant de CHF 204'000.00 correspond aux dépenses d'investissement pour la rénovation de l'immeuble au 31.12.2022.

L'ensemble des dépenses d'investissement augmenteront la valeur du bâtiment à l'actif du bilan. Une fois les loyers définis, ces derniers seront capitalisés afin de définir la valeur comptable de l'immeuble rénové, selon la méthode de la valeur de rendement. La différence entre l'ancienne et la nouvelle valeur sera amortie initialement par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier (compte 2960000), le solde étant enregistré comme charge d'exploitation, si solde il y a.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je me tourne vers M. Ryser, est-ce que cela a répondu aux 2 questions ?

M. Eric Ryser (PS)

Oui.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Juste une information concernant ce qu'a dit le rapporteur de l'Entente : le rendement du patrimoine financier en 2022 était de CHF 157'000.00 et non de CHF 58'000.00 comme il a été dit. Cela change quelque peu le ratio.

- **Compte de résultats à 3 niveaux par nature (p. 44 – 45)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle (p. 46 – 50)**

La parole n'est pas demandée.

- **Tableau des flux de trésorerie (p. 51 – 52)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexe aux comptes (p. 53 – 64)**

La parole n'est pas demandée.

- **Contrôle des crédits (p. 65 – 70)**

La parole n'est pas demandée.

- **Indicateurs financiers (p. 71 – 73)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan détaillés (p. 74 – 86)**

M. Eric Ryser (PS)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Page 78, « 108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF) », 1084012 Rive-de-l'Herbe. Au 01.01.2022, sous ce compte, la Rive-de-l'Herbe est comptabilisée à CHF 204'648.95 et ce montant passe au 31.12.2022 à CHF 3'470'054.75. Comment s'explique cette modification alors que le bâtiment n'a subi aucune modification ?

Question subsidiaire, qui m'est venue lors de la rédaction de la question précédente. Le bâtiment, après transformation, devrait être mis en location. Quel est le rendement applicable sur ce capital immobilisé, soit sur les CHF 3'470'054.75 ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je suis capable de confirmer que les CHF 204'648.95 correspondent aux dépenses d'investissement pour la rénovation au 31.12.2020. Le détail des CHF 3'146'000.00, soit M. Chauvy nous donne une réponse maintenant, soit nous vous la donnerons par écrit. Pour la question technique, je ne peux pas y répondre personnellement.

M. Marc Chauvy (administrateur-adjoint)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

M. Ryser, les CHF 3'265'000.00 correspondent au solde de la valeur comptable du bâtiment du patrimoine administratif, qui a été transféré au patrimoine financier. Nous avons transféré une réserve, d'une même valeur, du PA ou PF. Cela équivaut à dire que sa valeur est à CHF 0.00, puisque nous avons un actif de CHF 3,2 millions et un passif du même montant. L'idée de départ, puisqu'il avait été initialement entièrement amorti, c'est que nous l'avons revalorisé lors du retraitement du bilan. Il a été transféré d'un patrimoine à l'autre, comme convenu selon l'arrêté. Il s'agira effectivement de déterminer sa valeur lorsque les loyers seront connus, selon le principe de la valeur de rangement, qui est déterminée d'après les loyers encaissés qui sont multipliés par un coefficient de taux de capitalisation et qui donne valeur comptable pour le bâtiment.

- **Comptes de résultats détaillés (p. 87 – 167)**

La parole n'est pas demandée.

- **Administration générale (p. 90 – 97)**

M. Flavio Buschini (PLR)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Il y avait un budget de CHF 5'000.00 pour les recettes de la location de l'auditoire de Vigner. Quelles sont les recettes à ce jour, et qu'est-ce qui est prévu pour améliorer les futures recettes ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Notre magnifique auditoire de Vigner est en fonction depuis peu. La liste de prix a été élaborée conjointement avec un mandataire pour correspondre au prix du marché des autres salles du canton. Cette liste de prix est publiée en ligne sur le site web de la commune.

Plusieurs manifestations non-payantes ont déjà eu lieu : séances de partis politique, séances d'information à la population, séances de commissions, plusieurs utilisations par l'école, séances de travail, plusieurs manifestations de sociétés locales, une pièce de théâtre.

Nous sommes à présent en train de finaliser l'identité visuelle du lieu, qui permettra de faire sa promotion. Les canaux de communication sont encore à définir (flyer, site web, réseaux sociaux, etc..)

Des panneaux indicateurs seront également installés dans le village, reprenant cette identité visuelle. L'Office du Tourisme est également partie prenante pour sa promotion. Un contact étroit avec le Théâtre du Passage est également en cours. Une information sera également faite lors des séances RNL et CDC de Culture loisirs et sport.

L'idée à présent est d'organiser plusieurs manifestations avec notre mandataire pour faire connaître ce nouvel auditoire. Bal, match au loto, spectacle de marionnettes, concert de jazz, brunch du dimanche, cinéma (avec la jeune dynamique équipe de Time Machine de Neuchâtel), tournoi e-sport, voici quelques pistes envisagées. Le but étant d'arriver à une entrée financière régulière de plus de CHF 70'000.00 par année.

Je me réjouis de voir vivre cet endroit et qu'il devienne un lieu incontournable pour organiser des manifestations et faire vivre notre village.

• **Ordre et sécurité publique (p. 99 – 103)**

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Prévention Paddle :

Les utilisateurs de paddle connaissent parfois peu les règles de la pratique de cette activité et peuvent avoir des comportements dangereux envers les nageurs et les autres embarcations navigantes sur le lac. C'est pourquoi, la Police cantonale va procéder à de la prévention sur et au bord du lac, y compris à Saint-Blaise, durant cet été.

Café sécurité :

Ce samedi aura lieu le deuxième « café sécurité » ouvert à la population. Cette rencontre se déroulera au Wine More Time de 9h30 à 11h30. Notre agent de sécurité public, des représentants de la Police cantonale de proximité et moi-même seront présents pour parler sécurité.

- **Formation (p. 104 – 113)**

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 105 – Formation – « 21702 Collège de la Rive-de-l'Herbe »

Quel est l'état du projet, si l'on peut avoir quelques informations complémentaires ? Suite à la votation de ce week-end, est-ce qu'il y a une influence sur la situation du projet ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous travaillons toujours avec les mêmes architectes et l'équipe de médecins qui s'est reconstituée. Il y a toujours 5-6 généralistes autour du Dr Njemba-Freiburghaus, notamment un jeune nouveau médecin qui est très engagé et volontaire.

Ces plans architecturaux sont en fin de réalisation, suite aux discussions que nous avons eues avec l'équipe des médecins, la commune et les architectes. Il y a également un dentiste motivé qui aimerait ouvrir un cabinet et qui a réservé la moitié d'un étage. Il y a une physiothérapeute, qui a pris tout le dernier étage.

Nous arrivons au bout de la modification des plans. Cette modification n'est pas énorme mais est pointue. Il y a également des questions de sécurité « feu » puisque maintenant les cabinets sont séparés et qu'ils doivent pouvoir être fermés individuellement.

L'autre élément qui est avancé en parallèle est l'établissement du plan financier qui nous permettra de fixer les loyers. Du côté des médecins, ils sont en train de faire leurs investigations du point de vue des chiffres d'affaires qu'ils ont. Nous nous sommes approchés de certains spécialistes et sommes en train de mettre sur pied ce plan financier de manière à pouvoir fixer les loyers.

L'étape suivante consistera à finaliser l'accord financier avec l'équipe des médecins. Une fois cet accord acquis, il s'agira de relancer les appels d'offres, qui avaient été stoppés par l'opposition au projet.

Le programme général prévoit aujourd'hui une adjudication des travaux à l'automne, avec une ouverture du Centre médical à fin 2024. C'est le plan de marche que l'on s'est fixé et nous nous efforcerons d'y arriver.

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La votation de ce week-end ne devrait pas avoir d'influence sur ce projet-là puisque, normalement, il devrait être autoporteur. Les entrées des locations devraient couvrir les intérêts que nous avons pour ce bâtiment.

Le seul danger pour ce projet, une fois que l'on aura fixé le prix des transformations de ce bâtiment, que c'est seulement à ce moment-là que nous pourrions fixer le prix des locations et que nous verrons si les locataires futurs sont d'accord de payer ce prix-là. Les votations de ce week-end ne remettent pas en question la construction de ce bâtiment.

- **Culture, sports, loisirs et Eglises (p. 114 – 123)**

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 115 – Eglises

Quelles sont les prochaines étapes de la rénovation du Temple ? Quand pourra-t-on à nouveau lire l'heure et entendre sonner les cloches ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Nous sommes en phase 2, cela veut dire que la tour a été faite et que l'avant-toit a été mis. Il reste tout l'extérieur du bâtiment, cela devrait être prêt cet automne. Après l'été, nous commencerons le parvis du Temple en replantant les 3 arbres qui ont été enlevés, c'est une excellente chose.

Nous devons prendre contact avec le groupe E Celsius à cause des problèmes de chauffage. Nous n'allons pas refaire le parvis si des tuyaux devraient être installés.

La phase 3, nous espérons la commencer l'année prochaine, même si nous n'avons pas de chauffage à distance, en installant une chaufferie provisoire. Ce qui signifie que l'on pourrait faire tout l'intérieur du Temple en 2024.

Pour ce qui est des cloches et de l'horloge, nous sommes soumis à la reconstruction du beffroi auprès de l'entreprise Tschäppät, qui le reconstruit en atelier et qui le remontera. Parallèlement à cela, nous sommes en train de réinstaller tout le système électrique pour les cloches et l'horloge. Nous espérons qu'au mois de septembre, les habitants de Saint-Blaise puissent entendre à nouveau sonner les cloches et puisse y voir l'heure, mais seulement la journée, puisque l'horloge ne sera plus éclairée la nuit.

La Présidente annonce l'arrivée de M. Hemmer (20h23). Présents : 24, majorité à 13.

- **Santé (p. 124 – 125)**

La parole n'est pas demandée.

- **Sécurité sociale (p. 126 – 135)**

La parole n'est pas demandée.

- **Trafic (p. 136 – 141)**

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Information sur la RC2185 dont le rapport passera à la séance de septembre. Nous y travaillons, nous avons une séance la semaine prochaine avec plusieurs intervenants. Il y avait mes 2 collègues du Conseil communal, M. Roland Canonica et M. Alain Jeanneret, accompagnés de quelques mandataires, des spécialistes, pour répondre à toutes ces questions.

Nous espérons donner satisfaction aux personnes qui ont posé des questions.

- **Protection de l'environnement et aménagement (p. 142 – 153)**

M. Flavio Buschini (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Question concernant l'aménagement du territoire.

À quoi en est le dossier des Chauderons suite aux arrêtés publiés récemment dans la Feuille Officielle ? Et combien de nouveaux habitants la commune escompte-t-elle avec ce nouveau quartier ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La sanction du Conseil d'Etat, pour « Le plan de quartier » et la modification partielle du « Plan d'aménagement », a eu lieu il y a quelques semaines seulement, soit le 22 mai dernier. La réglementation est donc entrée en force, et les travaux peuvent être réalisés.

Le plan de quartier des Chauderons prévoit une densité d'au minimum 150 habitants. La partie Est comprend 3 blocs d'habitation, avec chacun 8 logements de 4.5 pièces et 3 logements de 3.5 pièces, soit au total : 33 logements.

La partie Ouest est composée de 8 parcelles, sur chacune desquelles une villa double peut-être construite, comprenant 1 logement de 5.5 pièces et 1 logement de 7.5 pièces, soit au total :

- 8 logements de 5.5 pièces
- 8 logements de 7.5 pièces

Concernant le planning des travaux :

Les travaux des 3 blocs à l'Ouest du quartier feront l'objet d'une demande de permis de construire à l'automne de cette année encore. L'aménagement du chemin des Rochettes, qui est une promesse et une condition pour l'accès final à ce quartier, aura lieu au premier trimestre 2024. Il s'agit d'élargir certains endroits et de sécuriser le cheminement des piétons.

Le début des travaux est prévu en juin 2024, pour une durée estimée à 2 ans, soit jusqu'en juin 2026, sous réserve d'éventuelles oppositions (pour la partie Est). Pour la partie Ouest, partie des villas, nous sommes en discussion avec le promoteur et n'avons pas encore de planification précise. Nous sommes également en discussion avec les propriétaires du chemin En Vuidegrange car nous devons faire des travaux pour l'évacuation des eaux.

- **Economie publique (p. 154 – 159)**

Mme Generoso Bornand Cinzia (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

En page 159, l'installation du réseau de chaleur ayant subi de nombreuses pannes, ont-elles résolues ou d'autres problèmes sont-ils encore d'actualité ? Et comment expliquer tant de pannes pour une installation neuve ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Les 2 chaudières à bois sont des chaudières de marque, réputées d'excellente qualité. Elles ont néanmoins montré des défaillances pratiquement dès le premier jour de leur mise en fonction.

C'est ainsi que le premier hiver a été difficile, car il n'a pas toujours été possible de fournir de la chaleur, en particulier aux locataires des bâtiments communaux à la Grand-Rue, ce qui a nécessité de mettre en place des chauffages d'appoint, des chauffages de secours. Tout ceci n'était pas agréable évidemment pour les locataires, mais pour la commune non plus.

Cet hiver-là nous avons joué de malchance car il est apparu que la chaudière à mazout, qui est sensée entrer en fonction en cas de panne des chaudières à bois, était mal configurée depuis sa mise en service dans les années 70 ; ce défaut de configuration de l'alimentation électrique n'a pas eu de conséquences durant toutes ces années, mais n'était plus compatible avec l'intégration des nouvelles chaudières à bois dans tout le système électrique. Il a fallu passablement d'efforts pour découvrir ce défaut et y remédier.

Depuis ce moment-là, lorsque la chaudière à mazout a pu fonctionner, c'est-à-dire après le 1^{er} hiver, nous n'avons plus eu de problème avec les preneurs de chaleur. Quand les chaudières à bois ne fonctionnaient plus, le mazout prenait la relève. Le problème est que nous devons avoir une année d'exploitation du chauffage à bois pour pouvoir toucher les subventions. Nous avons comme mandat, avec le SENE, de pratiquement obtenir 100% de chauffage à bois sur 1 année.

Les pannes des chaudières à bois ont continué jusqu'à aujourd'hui. L'installateur n'est pas à la hauteur, nous sommes en conflit avec ce fournisseur car il n'est pas possible d'avoir ce genre de pannes récurrentes, aussi bien du système de chaudières que du système d'alimentation du pellet.

Nous sommes surveillés par le SENE car il existe un système d'assurance qualité-bois. Il y a un expert fédéral qui a supervisé toute l'installation, qui a entériné la bienfacture de cette installation et qui fait cette surveillance des consommations. En discutant avec le SENE, la commune et nos mandataires, le SENE s'est rendu compte de ces pannes et a été d'accord de repousser 2x de suite d'une année cette année de tests.

La semaine prochaine, nous aurons rendez-vous avec un spécialiste de chez AQ Bois. Nous avons encore un peu de conflits avec le fournisseur et l'installateur de ces chaudières, nous aurons des discussions sur une grande partie de ces factures mais, techniquement, nous voyons le bout du tunnel.

Pour information générale, les chaudières à bois sont écologiques mais, vous pouvez demander à toutes les grandes installations de chaudières à bois, ce n'est pas facile à régler et il y a souvent des problèmes.

- **Finances et impôts (p. 160 – 167)**

M. Yann Chalon (PLR)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 161, « 40 - Revenus fiscaux ».

Le Conseil communal nous l'a dit en préambule : les revenus des personnes physiques a baissé.

Aux pages 34 et 35, des tableaux nous donnent des images de la structure des contribuables au temps T.

Quelle évolution, sur 5 ou 10 ans, observe la commune de Saint-Blaise par rapport à la structure de ses contribuables ? Assiste-t-on à des phénomènes particuliers comme une attraction plus marquée de tel ou tel contribuable ? Le Conseil communal se concentre-t-il sur la dernière ligne ou analyse-t-il l'évolution des classes de revenus et de fortunes ?

M. Claude Guinand (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Vous le savez, le secret fiscal existe dans notre canton comme partout, il est donc impossible de savoir quels sont les contribuables qui se trouvent sur les 5-6 dernières lignes. De ce côté-là, cette étude n'a pas encore été faite puisque, jusqu'à présent, les revenus fiscaux étaient en hausses. Nous ne nous posons pas la question, mais maintenant que l'on voit qu'ils ont passablement baissés, nous établirons ce tableau. Cela représentait une comparaison sur 5 ans de nos contribuables et c'était un travail important pour notre comptable. Le Conseil communal propose de vous le présenter lors d'une prochaine commission financière.

- **Pages grises : Comptes par nature (p. 170 – 175)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements (p. 176 – 179)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 180 – 184)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues foncées : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2022 (p. 185 – 193)**

M. Lionel Giron (PS)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Page 193.

On constate des variations importantes sur les m³ d'eau pompé. Est-il possible d'avoir des informations sur la nature de ces variations ?

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

La philosophie de Saint-Blaise est la suivante : nous pompons tout ce que l'on peut dans le Ruau, pour des questions d'économie d'échelle du pompage.

Lorsque le Ruau est sec, la source est en générale également en forte diminution, ce qui nous oblige à pomper dans le Vigner, raison pour laquelle il y a ces différences.

Pour information, je voulais vous rendre attentifs que nous avons la chance exceptionnelle d'avoir une production d'eau à CHF 0.19 le m³ à Vigner.

- **Pages bleues turquoise : GSR de l'Entre-deux-Lacs – Comptes de l'exercice 2022 (p. 194 – 200)**

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Guichet social :

M. Koffi Gbonougbe (assistant social) a été nommé adjoint à la Cheffe de service. Il sera la personne référente pour les équipes en cas d'absence de Mme Di Munno et pourra la remplacer pour certaines séances. Il sera également en charge d'une partie de l'administration, entre autres pour le guichet Accord et le système d'archivage - la GED (gestion électronique des documents)

La suite du fascicule des comptes 2022 ne suscitant plus de remarque, **la Présidente** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2022 est accepté par 21 voix pour et 2 absentions.

7. Fusion : point de situation

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal prend acte du résultat du référendum de dimanche et de ces conséquences sur la campagne jusqu'au vote le 26 novembre prochain.

Un des enjeux ces prochains mois sera de réussir à mettre en valeur toutes les plus-values que la fusion apportera. Nous devons parler des améliorations organisationnelles et structurelles tels que :

- Une taille plus cohérente pour relever les enjeux environnementaux, sécuritaires et énergétiques actuels*
- Une meilleure stabilité financière indispensable pour les investissements à faire*

Mais il faudra aussi être très concret et parler, par exemple :

- De la subvention accrue aux abonnements de transports publics ou de la réalisation de projets provenant des groupes de travail formés de citoyen.e.s*

Le processus se poursuit donc avec, comme prochaine étape, la rencontre le 3 juillet entre le comité de pilotage et les présidences des partis politiques des 4 communes, afin de débiter la campagne.

Et n'oubliez pas de venir surfer de temps à autre sur le site fusion-baslac.ch, il y a des nouvelles rubriques, des interviews, des vidéos... De quoi s'informer et s'imaginer ce que cette nouvelle commune pourra être et faire pour tous et toutes.

La Présidente demande si d'autres interventions doivent être effectuées.

8. Communications du Conseil communal

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai entendu le Parti Socialiste parler du bâtiment polyvalent, je m'attendais encore à une question et comme j'ai la réponse, je vais vous la fournir.

La question est : quelles sont les études effectuées concernant le bâtiment polyvalent et quelles en sont les conclusions du Conseil communal pour la suite ?

En effet, mon prédécesseur, M. Julien Noyer, a lancé plusieurs études pour ce bâtiment. Elles nous sont toutes revenues. Nous devons à présent faire une synthèse plus précises de ces analyses,

mais dans sa globalité, il n'y a pas d'urgence à rénover ce bâtiment qui pourra encore fonctionner correctement pour plusieurs années.

Permettez-moi de reprendre la pré-analyse de notre Chef des Infrastructures, M. Sébastien Saam, en guise de complément à la réponse.

Je cite :

- L'expertise VBI 1765 du 5 février 2020 conclut de la manière suivante « aucun travail de réfection de la structure ou de changement de canalisation n'est à prévoir pour le moment »*

Conclusion de M. Saam : l'analyse VBI est tout à fait pertinente et représente la réalité. Nous parlons dans le cas présent du gros œuvre. La même expertise VBI 1765 du 5 février 2020 conclut à quelques dégradations dont voici les passages du rapport :

- « Les causes de dégradations sont la résultante de locaux exposés à une forte humidité (sanitaires) », « La dégradation des matériaux ne permet plus leur traitement mais nécessite un remplacement ».*

Conclusion de M. Saam : les matériaux utilisés lors de la construction ne répondent plus aux exigences de constructions actuelles pour des locaux exposés à un environnement agressif (humidité toujours pour les locaux de douches). Nous parlons dans le cas présent du second œuvre.

Conclusion du Service des infrastructures :

- Les fondations, canalisations et structures bois sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux hormis l'entretien courant.*
- Les éléments de construction du second œuvre (revêtements, peinture, appareils sanitaires, électroménager, etc.) doivent être remplacés de manière échelonnées. Le budget de fonctionnement convient parfaitement pour ce genre d'opération à prévoir sur une quadriennale (ou deux), par exemple.*
- La toiture a été contrôlée par notre garde-port qui est également ferblantier-couvreur et qui confirme que celle-ci est en bon état et ne nécessite actuellement que de l'entretien courant.*
- Ce bâtiment, bien que nécessitant des remises à niveau ponctuelles, est globalement en bon état. Il est toutefois nécessaire de procéder annuellement à des réfections ciblées et financièrement maîtrisables.*

Il n'y a à mon sens pas de quoi se faire trop de soucis, tout en mettant en place un canevas de réparations ponctuelles. Fin de citation.

M. Roland Canonica (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je suis dans la même situation que mon collègue, j'attendais une question sur l'aluminium qui n'a pas été posée.

A la Châtellenie de Thielle, il a été défini un nouvel emplacement pour les boîtes aluminium. Elles sont de très bonnes qualités, notamment les boîtes de soda, rapportent de l'argent et sont rachetées à un excellent prix. N'oubliez pas de trier vos boîtes de la même façon que les capsules à café.

Je profite d'autres informations pour vous préparer pour l'automne : l'éclairage public est éteint de minuit jusqu'au matin. Les problématiques pour les passages pour piétons, nous en avons parlé ici il y a une année, nous avons demandé une étude de notre éclairage public et nous avons reçu maintenant cette étude avec des propositions. Il est fort probable qu'à la rentrée, nous ayons une demande de crédit à vous soumettre.

Si vous voyez également du monde autour de la station de pompage de Vigner, c'est simplement car nous avons demandé de pouvoir mettre les ultra-violets pour sécuriser la qualité de l'eau. Il s'est

avéré que d'autres choses étaient plus urgentes à faire. Rappelez-vous que cela appartient, pour 50% aussi, à la Tène. Il s'agira de remettre certaines choses à jour.

M. Pierre Schmid (CC)

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous annonce le nouveau bureau du Conseil communal à partir du 1^{er} juillet :

- Président : Claude Guinand*
- Vice-président : Marc Renaud*
- Secrétaire : Alain Jeanneret*
- Membres : Roland Canonica et Pierre Schmid*

Je profite pour faire un petit bilan de mon année de présidence.

Il y a quelques années en arrière, je suis venu au Conseil général en remplaçant quelqu'un du groupe de l'Entente. Je me suis dit qu'il fallait que j'aie vu ce qu'il s'y passe. Je me rappelle encore avoir posé des questions à M. Canonica, qui m'a répondu à côté, mais ce n'est pas grave, je me suis dit « tiens, ici, ils nous écoutent quand même » !

En fait, je voulais juste vous dire que cette présidence était une superbe expérience, enrichissante, aussi bien au niveau des connaissances acquises qu'au niveau humain. Les tâches attribuées au président, je les ai aussi découvertes, elles sont vastes et intéressantes. Il y a d'abord la représentation de Saint-Blaise à l'externe, les nombreux discours, les diverses coordinations entre le Chef des infrastructures et l'Administrateur communal donc, tous les lundis, nous nous voyions avec MM. Yves Ehret et Sébastien Saam à 8h00 pour faire le topo de la semaine précédente et celle à venir. Il y a aussi la nécessité de répondre à la presse, de gérer les séances du Conseil communal qui n'est pas simple à faire et aussi, d'être présent pour nos aînés. Vous le savez, il y a la croisière des aînés où nous avons la possibilité d'aller dire bonjour à tout le monde, de discuter et d'entendre ce que nous proposent nos aînés. Une chose encore très importante était la visite des nonagénaires, une dizaine, les lundis avec M. Yves Ehret, qui nous ont bien surpris par leur forme, leur énergie et ils étaient même touchants.

Pour être franc, le plus difficile est le temps nécessaire à la bonne gestion des dossiers dans la commune et les séances du Conseil communal, par la complexité toujours plus grande des dossiers et de par notre très grande différence de sensibilité entre nous. Mais malgré cela, on avance, pas toujours parfaitement, mais on avance !

Je voulais encore vous donner un mot sur la fusion, j'espère vraiment que l'on fusionnera. La tâche des conseillers communaux étant devenue plus exigeante et chronophage. Cette fusion, je l'espère, permettra l'accès à la fonction du Conseil communal à une plus large palette de citoyens. Je vous invite à semer la bonne nouvelle pour la promotion de cette fusion.

Remerciements à tout le personnel communal, pour leur appui dans cette fonction, à MM. Sébastien Saam et Yves Ehret pour leur soutien constant durant toute cette année ! A mes collègues du Conseil communal qui ont supporté un extraterrestre comme président et vous qui, en m'élisant en 2020, m'ont permis de vivre une captivante expérience politique.

Je souhaite plein succès à M. Guinand pour son année de présidence et je vous remercie de votre attention.

Agenda communal :

- Ce vendredi 20h00 : foot - promotion en 2^{ème} ligue interrégionale (perdu 3-2) à l'aller.*
- Théâtre du Passage, nouvelle saison : prix abonnement rabais Syndicat de 5 à 25 % sur les abonnements, et Pass'jeune qui permet d'avoir accès au spectacle pour CHF 10.00, moins cher qu'une place de cinéma.*
- 30 juin - apéro villageois au Pré-Brenier.*

- 1^{er} Août (chapiteau, drones, animations dès 12h00, discours officiel, pop-up store, Petits Chanteurs à La Gueule De Bois, musique, DJ).
- Pas de WAJ cette année, problème structurel et non financier. Pas de dettes.
- Ersatz festival : 1^{er} des 3 gagnants du prix RNL CSL, aura lieu 27 au 29 août dans le domaine de la ferme Contesse, au-dessus du Loclat.

NEMO News si vous voulez avoir accès rapidement à ces informations. NEMO news permet de mettre un filtre sur Saint-Blaise pour ne pas être inondé des informations de tout le canton.

9. Motions et proposition

Aucune prise de parole.

10. Interpellations et questions

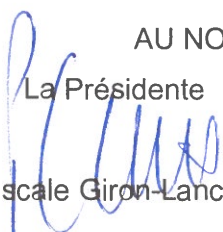
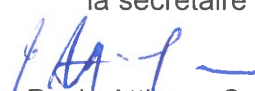
Aucune prise de parole.

La Présidente :

Nous arrivons au terme de cette soirée, la dernière de ma présidence, je vous remercie de votre confiance durant cette année. Je passe donc le flambeau à Monsieur Chalon, à qui je souhaite d'avoir autant de plaisir que moi à cette fonction.

La Présidente clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 21 septembre 2023.

La séance est levée à 20h55.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL	
 La Présidente Pascale Giron-Lanctuit	 la secrétaire Mme Paola Attinger-Carmagnola